

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST
Séance du 02 avril 2026**

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le 08/04/2026
ID : 080-218006609-20260402-DEL_10_020426-DE



Délib. n° 10/020426

L'An deux mil vingt six, le deux avril à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 11

Présent(s) : 10

Pouvoir(s) : 1

Date de convocation :

26/03/2026

Secrétaire(s) de séance :

Mme SZAREK France

M. SANCHEZ Patrice

Étaient présents :

M. BELLARD Joël	Mme SZAREK France	Mme LUCAS Marie-Laure
Mme GRIMAUX Brigitte	M. BIGOT Arnaud	M. SANCHEZ Patrice
Mme MANSARD Michèle	Mme LEBEAU Mathilde	M. LEPOIX Pierre
M. FERNET Victor		

Absent(s) excusé(s) : M. LABRUYERE Renaud

Pouvoir(s) : M. LABRUYERE Renaud à M. LEPOIX Pierre

Objet : Budget Principal Primitif 2026

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 abrégée applicable aux communes de moins de 500 habitants,

Madame SZAREK France, le Maire Adjoint, donne lecture du budget principal primitif 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 611 831,98€ pour la section de fonctionnement et à 336 700,04€ pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

1°) d'adopter le Budget Principal Primitif 2026 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 611 831,98€ en section de fonctionnement et à 336 700,04€ pour la section d'investissement.

2°) d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

